



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/46/562
11 octobre 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS ET
FRANCAIS

Quarante-sixième session
Point 37 de l'ordre du jour

POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT SUD-AFRICAIN

Lettre datée du 9 octobre 1991, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent des Pays-Bas auprès de
l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint le texte, en français et en anglais, de la déclaration sur l'Afrique du Sud, qui a été publiée par la Communauté européenne et ses Etats membres, le 3 octobre 1991 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale au titre du point 37 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Robert J. VAN SCHAİK

ANNEXE

Déclaration sur l'Afrique du Sud, publiée le 3 octobre 1991
par la Communauté européenne

La Communauté et ses Etats membres continuent de suivre de près les développements en Afrique du Sud. Ils ont à maintes reprises demandé au Gouvernement sud-africain de résoudre de façon urgente les problèmes en suspens, y compris la détention de prisonniers politiques.

Dans ce contexte, ils sont préoccupés du fait qu'aucune solution n'ait été trouvée pour la détention de prisonniers politiques dans les soi-disant "Bantoustans indépendants".

Afin d'améliorer les conditions permettant le début rapide de négociations sur une nouvelle constitution pour une Afrique du Sud unie, démocratique et non raciale, la Communauté et ses Etats membres insistent pour la libération sans délai de tous les prisonniers politiques.
